



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**20 avril 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et tenue au lieu à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt avril deux mille neuf (20 avril 2009) à laquelle étaient présents et formant le corps complet du conseil :

Sont présents : MME. La conseillère Karine Miron  
MM. Le conseiller Claude Nantel  
Le conseiller Robert Bergeron  
Le conseiller Michel Lefebvre  
Le conseiller Claude Labonté  
Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Christiane Cholette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**4. RÉS. 078.04.2009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 20 AVRIL 2009**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 mars 2009 ainsi que de la séance extraordinaire du 14 avril 2009**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
  - 6.1. Soumission pour la vente de la boîte de camion du véhicule F-250 du service de sécurité incendie;
- 7. Correspondance**
- 8. Administration, finances et ressources humaines**
  - 8.1. Nomination d'un maire suppléant;
  - 8.2. Approbation d'un calcul de rente de retraite par employé;
  - 8.3. Dépôt et acceptation du rapport financier année 2008;
  - 8.4. Autorisation de signature pour Postes Canada;
  - 8.5. Collecte des matières résiduelles;
  - 8.6. Adoption de la Charte sur la réduction des matières résiduelles;
  - 8.7. Adoption du plan d'action 2009;
  - 8.8. Adoption de la politique 2009-33 en matière de santé et de sécurité du travail et du plan d'action SST 2009;
  - 8.9. Mandat pour l'évaluation de la chapelle du lac Labelle;



- 8.10. Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires au lac Labelle;
- 8.11. Demande officielle pour des interventions de la Sûreté du Québec dans le secteur du lac Labelle;
- 8.12. Mutation de madame Ginette Cormier au poste de secrétaire en urbanisme et au greffe;
- 8.13. Restructuration administrative;
- 8.14. Embauche d'une réceptionniste temporaire d'été;

## **9. Travaux publics**

### **10. Urbanisme et environnement**

- 10.1. Contrat d'acquisition d'un terrain la réalisation de la verbalisation des chemins des Framboisiers, des Cerisiers et des Mûriers;
- 10.2. Autorisation à 46°Nord d'aménager trois enseignes touristiques;
- 10.3. Demande d'appui pour le projet de *Boréal Art/Nature* volet II – 2009 - 2010;

### **11. Sécurité incendie et sécurité publique**

### **12. Loisirs, culture et tourisme**

- 12.1. Embauche de madame Joanie D. Chénier à titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2009;
- 12.2. Embauche de madame Suzanne Ally-Grenier à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour l'été 2009;
- 12.3. Ouverture du bureau d'accueil touristique;
- 12.4. Adoption de la politique 2009-34 amendant la politique 2008-25 portant sur la location des salles municipales et des plateaux sportifs;
- 12.5. Adoption de la grille tarifaire - Été 2009 du service des loisirs et de la culture;

### **13. Bibliothèque**

### **14. Période de questions et réponses**

### **15. Avis de motion et règlements**

- 15.1. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif a l'obligation de lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des lacs de Labelle;

### **16. Comptes**

- 16.1. Approbation des comptes du mois de mars 2009;
- 16.2. Ratification de la liste des déboursés;

### **17. Varia**

### **18. Période de questions et réponses**

### **19. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée

- 5. RÉS. 079.04.2009                    APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA  
SÉANCE DU 16 MARS 2009 AINSI QUE DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2009**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du  
16 mars 2009 ainsi de la séance extraordinaire du 14 avril 2009.

Adoptée

- 6.1. RÉS. 080.04.2009                    SOUMISSION POUR LA VENTE DE LA BOÎTE DE  
CAMION DU VÉHICULE F-250 DU SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 003.01.2009 portant sur l'autorisation donnée au directeur du service de sécurité incendie, monsieur Stephen Potts, à aller en appel d'offres public pour la vente de la boîte de camion du véhicule F-250 du service de sécurité incendie;



CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 26 mars dernier à 11 h 05, à savoir :

Entreprise	Montant total
Pièces d'Auto Bélanger enr.	250 \$

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU de garder la boîte de camion pour un usage ultérieur, étant donné que le prix soumis ne se situe pas dans l'échelle attendue par le conseil municipal.

Adoptée

**8.1. RÉS. 081.04.2009 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 253.08.2008, portant sur le mandat de Robert Bergeron à titre de maire suppléant, du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 30 avril 2009 inclusivement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU de nommer le conseiller Claude Labonté à titre de maire suppléant, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Qu'en l'absence du maire, monsieur Gilbert Brassard, ou pendant la vacance de cette charge, celui-ci remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant.

Que tous les effets bancaires et autres documents signés par monsieur Robert Bergeron, à titre de maire suppléant jusqu'au 30 avril 2009, inclusivement, soient considérés valides et légaux.

Que la présente résolution soit acheminée à la *Caisse populaire Desjardins Labelle-Nominique* ainsi qu'à tout autre centre financier *Desjardins* ou toute autre institution financière où la Municipalité de Labelle possède ou posséderait un compte.

Adoptée

**8.2. RÉS. 082.04.2009 APPROBATION D'UN CALCUL DE RENTE DE RETRAITE PAR EMPLOYÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle possède un régime complémentaire de retraite pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE les employés s'approchant de la retraite, désirent connaître l'estimation de rente à laquelle ils auront droit;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus pour obtenir cette évaluation sont assumés par la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU que le conseil approuve qu'un seul calcul de rente de retraite, par employé, soit aux frais de la Municipalité, et ce, une fois que l'employé est éligible à la retraite.

Adoptée



**8.3. RÉS. 083.04.2009 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2008**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé le rapport financier pour l'exercice financier 2008;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU que le conseil municipal accepte le rapport financier 2008 préparé par la firme *Amyot Gélinas*, vérificateur externe.

Qu'une copie dudit rapport financier soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en conformité avec l'Article 176.2 du Code municipal.

Adoptée

**8.4. RÉS. 084.04.2009 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR POSTES CANADA**

*Abrogée par rés. 004.01.2010*

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 138.05.2008 autorisant le personnel municipal à signer tous documents;

CONSIDÉRANT le départ de certaines employées ainsi que l'embauche de nouveau personnel;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste demande une autorisation de signature pour les employées en charge du courrier;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Karine Miron  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU que mesdames Bernadette Ouellette, Geneviève Gaudreau ainsi que Christiane Cholette, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, tous les envois postaux adressés au 1, rue du Pont, qu'ils soient spécifiquement adressés au nom de la Municipalité ou à tout autre membre du personnel ou élu.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 138.05.2008.

Adoptée

*Remplacée par rés. 295.10.2010*

**8.5. RÉS. 085.04.2009 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a la compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le contrat que la MRC des Laurentides a avec la firme *Miller* pour la collecte des matières résiduelles vient à échéance en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle ne souhaite plus faire partie du regroupement de Municipalités dont la collecte se fait par contrat avec un entrepreneur, sous contrat avec la MRC;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'informer la MRC des Laurentides que la Municipalité de Labelle entend prendre à sa charge la gestion de la collecte des matières résiduelles et recyclables et qu'elle ne fera pas partie du regroupement de Municipalités pour lesquelles la MRC aurait à aller en appel d'offres pour 2010.

Adoptée



**8.6. RÉS. 086.04.2009 ADOPTION DE LA CHARTE SUR LA RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles découle d'une responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux ont un rôle important à jouer dans la gestion des matières résiduelles en tant que représentants de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le déchet le moins coûteux et le plus écologique est celui qu'on ne produit pas;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des matières résiduelles destinées à l'enfouissement par la réutilisation, le recyclage et la valorisation à la source des matières organiques comporte des avantages économiques, environnementaux et sociaux importants;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil des maires de la MRC des Laurentides à appliquer dans l'ordre le principe des 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation), à favoriser la mise en place des services visant à traiter de façon optimale chacune des catégories de matières résiduelles et à inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC des Laurentides numéro 2009.02.4452 portant sur l'adoption de la charte en gestion des matières résiduelles;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU que la municipalité de Labelle procède à l'adoption de la Charte sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement élaborée par le comité inter MRC sur les matières résiduelles formée par les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et également des municipalités de la Vallée de la Rouge.

QUE la Municipalité, en collaboration avec la MRC des Laurentides, s'engage à offrir divers services de récupération de proximité afin de réduire au maximum les matières destinés à l'enfouissement.

Adoptée

**8.7. RÉS. 087.04.2009 ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2009**

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil du plan d'actions 2009;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU d'adoption le plan d'actions 2009 tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée



**8.8. RÉS. 088.04.2009 ADOPTION DE LA POLITIQUE 2009-33 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET DU PLAN D'ACTION SST 2009**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU d'adopter la politique 2009-33 et le plan d'action en matière de santé et de sécurité du travail.

Que ladite politique et le plan d'action soient joints aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduits.

Adoptée

**8.9. RÉS. 089.04.2009 MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA CHAPELLE DU LAC LABELLE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 382.12.2008 portant sur le dépôt d'une réserve foncière pour l'immeuble de la chapelle du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer la valeur de l'immeuble au 23 décembre 2008, date officielle du dépôt de la réserve foncière;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Christiane Cholette, à mandater pour l'évaluation de l'immeuble désigné comme étant les lots P-5B et P-6, rang 1, du canton de La Minerve comprenant la chapelle du lac Labelle.

Adoptée

**8.10. RÉS. 090.04.2009 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES AU LAC LABELLE**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires au lac Labelle et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation du myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU d'accepter protocole d'entente et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Brassard, et la directrice générale, madame Christiane Cholette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Qu'il soit versé à l'Association des propriétaires au lac Labelle les montants perçus par la taxe spéciale sur l'environnement pour le secteur du lac Labelle imposée en vertu du règlement 2007-151 qui amende le règlement 2006-133, et ce, suivant la signature du protocole et la réception des documents de l'Association des propriétaires au lac Labelle, à savoir leur résolution autorisant la signature ainsi que leur preuve d'assurance responsabilité pour le projet en cours.



Que l'Association des propriétaires au lac Labelle s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

**8.11. RÉS. 091.04.2009 DEMANDE OFFICIELLE POUR DES INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR DU LAC LABELLE**

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage tant sur l'eau que sur les routes du lac Labelle durant la période des vacances de la construction;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires du lac Labelle d'augmenter la surveillance dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du lac Labelle fera de la sensibilisation directement à la descente de bateaux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU que le conseil demande officiellement une présence accrue de la Sûreté du Québec dans ce secteur spécifique pour la période des vacances de la construction et ce, tant sur les chemins que sur le lac, dans ce dernier cas, par la patrouille nautique.

Adoptée

**8.12. RÉS. 092.04.2009 MUTATION DE MADAME GINETTE CORMIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE EN URBANISME ET AU GREFFE**

CONSIDÉRANT la demande effectuée par madame Cormier pour être mutée au poste de secrétaire en urbanisme et au greffe;

CONSIDÉRANT les négociations avec le SCFP;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'accepter la demande de madame Cormier et d'autoriser le maire Gilbert Brassard et la directrice générale, Christiane Cholette à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente avec le SCFP relative à la mutation de madame Ginette Cormier.

Adoptée

**8.13. RÉS. 093.04.2009 RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT l'embauche récente de madame Bernadette Ouellette au poste de directrice des finances;

CONSIDÉRANT la mutation accordée à madame Ginette Cormier au poste de secrétaire en urbanisme et greffe;

CONSIDÉRANT les compétences de madame Nathalie Charette comme technicienne en comptabilité;

CONSIDÉRANT le projet de restructuration proposée par la Commission des ressources humaines;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU d'autoriser la mise en œuvre de la restructuration administrative proposée comprenant, principalement :

- La fermeture du poste anciennement occupé par madame Cormier à la taxation;
- La récupération de fonctions de vérification par la directrice des finances;
- L'affectation des principales tâches reliées à la taxation à madame Nathalie Charette.

Adoptée

**8.14. RÉS. 094.04.2009 EMBAUCHE D'UNE RÉCEPTIONNISTE  
TEMPORAIRE D'ÉTÉ**

CONSIDÉRANT les vacances du personnel de bureau;

CONSIDÉRANT les besoins du service et les prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par la conseillère Karine Miron  
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Danielle Jasmin à titre de réceptionniste temporaire d'été, au taux horaire de 15 \$, et ce, pour une période approximative de 12 semaines, suivant l'article 4.05 de la convention collective en vigueur.

Adoptée

**10.1. RÉS. 095.04.2009 CONTRAT D'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR  
LA RÉALISATION DE LA VERBALISATION DES  
CHEMINS DES FRAMBOISIERS, DES CERISIERS  
ET DES MÛRIERS**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 2002-60 portant sur la verbalisation des chemins des Framboisiers, des Cerisiers et des Mûriers;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec monsieur Roger David lors de l'adoption du règlement 2002-60 relative à la cession, par lui à la Municipalité, de l'assise des chemins des Framboisiers, des Cerisiers et des Mûriers qui est sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser la verbalisation il y a lieu de procéder à l'acquisition desdits terrains de monsieur Roger David;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'autoriser le maire Gilbert Brassard et la directrice générale, Christiane Cholette, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'acquisition de terrain de monsieur David pour la verbalisation desdits chemins.

Adoptée

**10.2. RÉS. 096.04.2009 AUTORISATION À 46°NORD D'AMÉNAGER TROIS  
ENSEIGNES TOURISTIQUES**

CONSIDÉRANT la demande de 46°Nord d'aménager trois enseignes touristiques directionnelles sur le territoire de Labelle;



CONSIDÉRANT QUE sans ces enseignes, il peut être difficile pour les touristes de se rendre sur le site de *46°Nord*;

CONSIDÉRANT QUE l'Association touristique régionale demande l'appui de la Municipalité avant d'autoriser *46°Nord* à aménager lesdites enseignes;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU d'accepter l'aménagement de trois enseignes touristiques pour le site *46°Nord* aux endroits tels qu'indiqués sur les plans remis.

Adoptée

**10.3. RÉS. 097.04.2009                    DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE  
BORÉAL ART/NATURE VOLET II – 2009-2010**

CONSIDÉRANT QUE Boréal Art/Nature demande un appui au projet qu'il dépose en vertu du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste, sur le territoire de Labelle, à l'amélioration des sentiers, au contrôle de sites d'érosion, à la coupe forestière et aux projets de recherche en foresterie;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU d'appuyer le projet de Boréal Art/Nature volet II - 2009-2010.

Adoptée

**12.1. RÉS. 098.04.2009                    EMBAUCHE DE MADAME JOANIE D. CHÉNIER À  
TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR  
POUR L'ÉTÉ 2009**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Karine Miron  
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'embaucher madame Joanie D. Chénier à titre de coordonnatrice du camp de jour 2009 pour une période approximative de 20 semaines, débutant le 26 avril, selon les besoins du service, et ce, suivant son contrat de travail de cadre.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**12.2. RÉS. 099.04.2009                    EMBAUCHE DE MADAME SUZANNE ALLY-  
GRENIER À TITRE DE COORDONNATRICE DU  
BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR L'ÉTÉ  
2009**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Karine Miron  
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'embaucher madame Suzanne Ally-Grenier à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique 2009 pour une période approximative de 26 semaines débutant le 26 avril, selon les besoins du service, et ce, suivant son contrat de travail de cadre.



Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**12.3. RÉS. 100.04.2009 OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'ouvrir officiellement le bureau d'accueil touristique le 15 mai 2009.

Que l'horaire d'ouverture soit le suivant :

**Du 15 mai au 18 juin 2009 inclusivement :**

Vendredi et samedi de 9 h 30 à 17 h;

**Du vendredi 19 juin au 6 septembre 2009 inclusivement :**

Dimanche au mercredi de 9 h 30 à 17 h;

Jeudi au samedi de 9 h à 19 h;

**Du 11 septembre au 11 octobre 2009 :**

Vendredi et samedi de 9 h à 19 h;

Que la coordonnatrice soit autorisée à modifier l'horaire d'ouverture du bureau d'accueil touristique afin de l'adapter aux besoins de la clientèle touristique.

Adoptée

**12.4. RÉS. 101.04.2009 ADOPTION DE LA POLITIQUE 2009-34 AMENDANT LA POLITIQUE 2008-25 PORTANT SUR LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DES PLATEAUX SPORTIFS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Karine Miron  
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU d'adopter la politique 2009-34 amendant la politique 2008-25 et ses amendements, portant sur la location des salles municipales et des plateaux sportifs.

Que ladite politique soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduite.

Adoptée

**12.5. RÉS. 102.04.2009 ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE - ÉTÉ 2009 DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2007-17 modifiée par la politique 2008-26 portant sur la tarification relative au service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 de ladite politique, la grille tarifaire sera adoptée à chaque séance du conseil de janvier, mais qu'il y a lieu d'adopter une grille tarifaire pour l'été 2009;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par la conseillère Karine Miron  
ET RÉSOLU d'adopter la grille tarifaire – été 2009 et que ladite grille tarifaire soit  
jointe aux présente pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduite.

Adoptée

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

**15. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF A  
L'OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS AFIN D'ASSURER LA  
PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE LABELLE**

Le conseiller Robert Bergeron donne un avis de motion pour adopter un  
règlement relatif à l'obligation de lavage des embarcations afin d'assurer la  
protection et la conservation des lacs de Labelle.

Que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption à une prochaine  
séance du conseil municipal conformément à l'article 445 (2) du Code municipal.

**16.1. RÉS. 103.04.2009 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
MARS 2009**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU d'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au  
montant de cent quarante cinq mille deux cent vingt-huit dollars et quatre-vingt  
seize cents (145 228,96 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux  
mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle	2 908,11 \$
➤ Amyot Gélinas	16 461,69 \$
➤ Association des propriétaires au lac Labelle	16 000,00 \$
➤ Claude Boivin excavation inc.	10 288,22 \$
➤ Club de ski de fond de Labelle	2 600,00 \$
➤ Comité de la gare de Labelle	4 600,00 \$
➤ Comité des gens d'affaires de Labelle	2 000,00 \$
➤ Dufresne, Hébert, Comeau avocats	2 322,63 \$
➤ Godard, Bélisle, St-Jean et associés	6 770,29 \$
➤ Labelle en Fête	5 000,00 \$
➤ Mines Seleine	2 998,17 \$
➤ Pitneyworks	2 850,18 \$
➤ Promosecur RLB inc.	2 536,30 \$
➤ Regroupement des propriétaires Rive Ouest du lac Labelle	3 000,00 \$
➤ Société d'histoire de Chute aux Iroquois	8 000,00 \$
➤ Groupe Sodem	3 018,58 \$
➤ Société d'horticulture et d'écologie de Labelle	13 800,00 \$

Adoptée

**16.2. RÉS. 104.04.2009 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU de ratifier le journal des déboursés au montant de sept cent  
cinquante-neuf mille deux cent cinq dollars et soixante-dix-sept cents



(759 205,77 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 1674 à 1711 et les numéros de chèques de 29955 à 29975, comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ L'Industrielle Alliance	6 567,98 \$
➤ SSQ groupe financier	2 845,92 \$
➤ Services d'entretien Yves Robidoux	5 483,84 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	35 743,76 \$
➤ Banque de Montréal	639 955,20 \$
➤ Commission en Santé et Sécurité au travail	24 221,73 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	16 333,01 \$
➤ Receveur général du Canada	5 340,62 \$
➤ Hydro-Québec	9 901,50 \$
➤ Sonic Co-op / FCDQ carte	6 216,40 \$

Adoptée

17. **VARIA**

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

19. **RÉS. 105.04.2009 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 30.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière/  
Directrice générale